

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET :

Séance du : mercredi 27 mars 2024

ACTUALISATION DE
L'AUTORISATION DE
PROGRAMME ET DE
CREDITS DE PAIEMENT
(APCP) - BUDGET
IMMOBILIER
D'ENTREPRISES

Convocation du : 14 mars 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC_2024_0029

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET, Julien BEAUCHOT

Représentés :

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Ines AYEB par Mylène SAILLET RAPHOZ, Maryline BOUCHÉ par Pascal SAUGE, Djamel DJADEL par Gabriel DOUBLET, Chadia LIMAM par Christian DUPESSEY, Louiza LOUNIS par Michel BOUCHER, Bernard BOCCARD par Claude ANTHONIOZ, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Nadine JACQUIER par Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI par Julien BEAUCHOT

Excusés :

François LIERMIER, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Matthieu LOISEAU, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Yves CHEMINAL, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

La présente délibération a pour objet, conformément à l'article R 2311-9 du code général des collectivités territoriales, la révision des autorisations de programme (AP) du budget Immobilier d'Entreprises à l'occasion d'une étape budgétaire.

Les autorisations concernées par la présente délibération sont détaillées dans le tableau ci dessous :

Numéro / opération	Libellé	Modifications proposées	Montant AP
2020-2 / 915	Réalisation du projet IFSI - Gran Forma	Diminution de l'AP et ajustement de la répartition des crédits de paiement (CP)	8 868 547,07 €

TOTAL des autorisations de programme**8 868 547,07 €**

Les modifications et les répartitions des crédits de paiement sont détaillés dans les annexes jointes à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des Autorisations de programme et des crédits de paiements du budget Immobilier d'entreprises dans les conditions prévues en annexe.

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET

Date de signature : 29/03/2024

Qualité : Agglo - DGS

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI

Date de signature : 29/03/2024

Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

03 AVR. 2024 SLOW

MODIFICATIONS APPORTEES A L'APCP REALISATION DU P

ID : 074-200011773-20240329-CC_2024_0029-DE

Par délibération n°CC-2020-0041 du 26 février 2020, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé l'autorisation de programme et crédit de paiement concernant le projet IFSI/Grand Forma pour un montant de 6 536 000€ sur 4 ans. Par délibérations n° CC-2020-0041, CC-2020-0135, CC-2021-0044, CC-2022-0027, CC-2022-0118, CC-2023-0031 et CC-2023-0137 le Conseil Communautaire a actualisé le montant et la durée pour porter le programme à 9 152 692,05€ sur 7 ans.

L'actualisation prévoit :

- Une nouvelle répartition des crédits de paiement ;
- Un ajustement du montant global du programme : certains risques ont été levés grâce à la signature des marchés de travaux qui ont permis de sécuriser l'opération. Concernant les coûts travaux, de nouvelles dépenses liées au chantier sont en cours d'évaluation. Cela impliquera une modification lors d'une prochaine délibération budgétaire.

	Voté précédemment	BP 2024 Nouvelle proposition	Variations
2020	18 909,80 €	18 909,80 €	0,00 €
2021	147 239,44 €	147 239,44 €	0,00 €
2022	99 035,81 €	99 035,81 €	0,00 €
2023	1 861 812,00 €	909 469,45 €	-952 342,55 €
2024	6 257 267,00 €	5 834 582,00 €	-422 685,00 €
2025	652 506,00 €	1 841 484,57 €	1 188 978,57 €
2026	115 922,00 €	17 826,00 €	-98 096,00 €
TOTAL	9 152 692,05 €	8 868 547,07 €	-284 144,98 €

Affectation de l'opération - Désignation	Montant total de l'opération	Réalisé au 31/12/2023		2024		2025		Total	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Etudes	170 224,62	3%	5 532,49	17%	29 233,00	3%	4 275,00	1%	1 230,00
Maîtrise d'œuvre	544 461,55	53%	287 847,71	26%	140 707,00	30%	162 365,00	1%	6 829,00
Travaux	7 911 725,80	10%	816 264,22	67%	5 319 162,00	19%	1 503 476,57	0%	-
Autres dépenses d'équipement	432 600,00	0%	-	71%	308 700,00	31%	132 300,00	0%	-
Honoraires et frais de maîtrise d'ouvrage divers	93 680,08	69%	65 010,08	39%	36 780,00	42%	39 068,00	10%	9 767,00
Total APCP	9 152 692,05	13%	1 174 654,50	64%	5 834 582,00	20%	1 841 484,57	0%	17 826,00
Ligne Mémo hors APCP							350 000,00		
Total projet	9 152 692,05		1 174 654,50		5 834 582,00		2 191 484,57		17 826,00

Evolution APCP	-	284 144,98
----------------	---	------------

